

## Les Amériques en avril 2001

### Le Sommet des Amériques, de Buenos Aires à Québec

- **La conférence ministérielle de Buenos Aires**

Les ministres du commerce de l'hémisphère se sont rencontrés pendant la première semaine d'avril à Buenos Aires (6-7 avril, [http://www.alca-ftaa.org/ministerials/Bamin\\_f.asp](http://www.alca-ftaa.org/ministerials/Bamin_f.asp)) afin d'y préparer les grandes lignes de l'agenda des discussions de Québec. Simultanément à la rencontre des Ministres à Buenos Aires, les principaux syndicats argentins ont convoqué une mobilisation sociale d'importance contre le projet commercial "néo-colonialiste" états-unien, et ont réaffirmé leur engagement à ce que le Mercosur conserve son caractère prioritaire dans la politique internationale de l'Argentine.

5 points importants sont ressortis de la conférence ministérielle.

Tout d'abord les ministres ont accepté de rendre public l'avant-projet d'accord dans les quatre langues officielles. Cette décision vise à favoriser la communication avec la société civile et à répondre aux critiques relatives au manque de transparence dans les négociations. Le document est une compilation des avant-projets préparés par les différents groupes de négociation. L'étape suivante sera maintenant de résoudre les divergences, de consolider les textes et, pour le Comité de négociations commerciales (CNC), de préparer une nouvelle version du document pour la prochaine des ministres du Commerce qui doit se tenir en Équateur, au plus tard en octobre 2002. Il s'agit d'une nouvelle date butoir, qui traduit à la fois la volonté d'intensifier les travaux des différents groupes de négociation et la détermination des pays, États-Unis en tête, d'en arriver à un accord final comme prévu au plus tard en janvier 1995 pour que celui-ci puisse entrer en vigueur, au plus tard, en décembre de la même année. Il faut cependant noter que dans la mesure où les négociations sur l'accès aux marchés doivent débiter au plus tard, le 15 mai 2002, la plupart des groupes de négociation doivent acheminer au CNC leurs recommandations et conclusions au plus tard, le 1er avril 2002. Trois réunions du CNC sont prévues à cet effet dans les prochains 18 mois, au Nicaragua, au Venezuela et en République dominicaine. Sur l'accord proprement dit, rien n'est changé : l'accord sera unique et global ; la prise de décision se fait par consensus ; l'accord devra être conforme aux principes et règles de l'OMC ; et la ZLÉA pourra coexister avec les accords bilatéraux ou sous-régionaux, dans la mesure où les droits et obligations prévus par ces accords ne seront pas couverts par le futur accord ou le surpasseront.

Second point important, une attention particulière est accordée dans la déclaration finale aux économies de petite taille. Les différences dans les niveaux de développement et la taille des économies de petite taille sont de nouveau reconnues, toutefois même si l'examen du traitement à leur accorder n'est pas encore complété faute d'entente à l'intérieur du groupe consultatif, il est néanmoins demandé au CNC de donner une orientation permanente aux différents groupes de négociation, et à ces

derniers, d'accorder un traitement particulier aux économies de petite taille dans leur nouvel avant-projet d'accord. Le CNC, avec l'appui du Groupe consultatif sur les économies de petite taille et du Comité tripartite, doit fournir les orientations générales ou lignes directrices, au plus tard le 1er novembre 1991.

Troisième point, avec la publication du premier avant-projet d'accord, les négociations passent à une nouvelle étape, plus institutionnelle. Sur ce point, deux directions nouvelles sont données. Tout d'abord, le Groupe de négociation sur l'accès aux marchés va jouer un rôle de plus en plus déterminant dans la suite des négociations. D'ici le 1er avril 2002, celui-ci doit définir le calendrier et les modalités pour l'établissement des règles d'origine au sein de la ZLÉA, présenter (en coordination avec le Groupe de négociation sur l'agriculture) des recommandations concernant la négociation des tarifs douaniers, accélérer le processus d'identification des mesures non-tarifaires afin de préparer le terrain à la négociation et intensifier la négociation sur les mesures de sauvegardes. Ensuite, le CNC a commencé à se pencher sur la structure générale de l'accord, sur le contenu de l'accord mais aussi sur ses aspects institutionnels. Un nouveau comité a été mis sur pied à cet effet, le Comité technique sur les questions institutionnelles. Le Comité des négociations commerciales conserve son rôle d'organisme exécutif du processus de négociation. A lui d'assurer le suivi des travaux dans les différents groupes, d'intensifier les négociations et de coordonner les activités. Il lui revient également, sur un plan plus institutionnel, de superviser les travaux du Comité technique sur les questions institutionnelles, le travail du secrétariat administratif (qui a été transféré de Miami à Panama jusqu'en février 2003), la mise en œuvre des mesures de facilitation de commerce et d'assurer la transparence du processus.

Quatrième point : certaines questions demeurent encore très litigieuses ou difficiles à résoudre, entre autres celles qui portent sur le règlement des différends, sur l'agriculture, sur les rapports entre le commerce et les politiques de la concurrence, sans oublier les questions relatives à l'environnement et aux droits des travailleurs. Sur ces deux dernières questions, rien de nouveau n'est vraiment sorti de la rencontre de Buenos Aires, sinon que, d'une part, les politiques environnementales et d'ouverture commerciale doivent s'appuyer les unes sur les autres et, que d'autre part, chacun s'engage à respecter les normes fondamentales du travail internationalement reconnues, ce qui revient aussi à reconnaître à défaut de mieux, que l'Organisation internationale du travail (OIT) est l'organisme compétent pour établir ces normes. On peut dénoter un certain assouplissement de la position officielle de l'administration Bush en la matière, à des fins domestiques néanmoins, le représentant au Commerce, R. Zoellick, prenant soin de rappeler que si des mesures doivent être prises en faveur de l'environnement et des droits du travail, celles-ci ne doivent pas être protectionnistes... Pour ce qui concerne les questions agricoles, un sujet de litige entre les États-Unis et le Brésil, il est demandé au Groupe de négociation sur l'agriculture, de présenter les modalités de négociation des tarifs avant le 1er avril 2002, de manière à ce que celles-ci puissent commencer au plus tard le 15 mai 2002. Il en va de même des autres sujets : subventions aux exportations, mesures non-tarifaires, mesures sanitaires et phytosanitaires, etc. Pour ce qui a trait au règlement des différends, il est demandé à

chaque groupe préparant des dispositions spéciales de soumettre celles-ci au Groupe de négociation sur le règlement des différends et à ce dernier de coordonner ses travaux avec le CNC et le Comité technique sur les questions institutionnelles.

Enfin, et conformément au principe de rotation sur lequel ils s'étaient entendu lors de leur quatrième rencontre, les ministres du commerce ont approuvé une nouvelle liste de pays qui assureront la présidence (P) et la vice présidence (VP) des différents groupes et comités. Il faut noter deux choses. Tout d'abord, le CNC pourra créer si cela s'avérait nécessaire de nouveaux groupes ou sous-groupes de négociation. Ensuite, à la liste officielle groupes et comités, vient s'ajouter dorénavant le Comité technique sur les questions institutionnelles, un comité dont la présidence est assurée par le Brésil et la vice présidence par l'Équateur.

Pour ce qui a trait à la présidence et à la vice-présidence des différents groupes de négociation, la nouvelle répartition des responsabilités se présente ainsi :

- Accès aux marchés : P : Argentine ; VP : Colombie.
- Agriculture : P : Guatemala ; VP : Uruguay.
- Marchés publics : P : Costa Rica ; Colombie.
- Investissement : P : Mexique ; VP : Bolivie.
- Politique de la concurrence : P : Colombie ; VP : Pérou.
- Droits de propriété intellectuelle :

- **Le sommet de Québec**

À Québec, le Sommet des Amériques s'est déroulé entre le 20 et le 22 avril dans un climat de répression policière et militaire. Juste avant, le Sommet des peuples a tenu ses activités et a réuni près de 2000 représentants d'organisations syndicales, populaires, environnementales, féministes, indiennes et de droits humains. Plusieurs assemblés thématiques ont été tenues aux alentours du vieux port de Québec, à l'issue desquelles des recommandations ont été rassemblées en vue de préparer le texte de la Déclaration finale. Le Sommet des peuples a permis de montrer qu'une grande variété d'intérêts politiques étaient en présence, de nombreux militants annonçant leur rejet total de tout accord de libre-échange hémisphérique, présent ou futur, tandis que d'autres exprimaient une volonté de négocier et de proposer des amendements concrets au projet de ZLÉA. La Déclaration du 2<sup>e</sup> Sommet des peuples s'oppose à la ZLÉA dans sa forme actuelle, et recommande de définir un projet d'intégration basé sur des principes d'équité et sur la primauté des droits humains. Le document propose aussi de "bâtir des ponts entre les peuples des Amériques", tout en exigeant notamment l'introduction de clauses démocratiques, sociales, environnementales et le renforcement de la capacité d'intervention et de redistribution des États. Le Sommet s'est terminé avec l'instauration de l'Alliance sociale continentale afin d'assurer la coordination de l'ensemble des groupes sociaux préoccupés par la ZLÉA. Les activités du Sommet ainsi que les documents de travail connexes sont disponibles sur le site : <http://www.sommetdespeuples.org>.

Enfin, le Sommet des Amériques, qui réunissait 34 chefs d'État et de gouvernements de l'hémisphère, s'est déroulé derrière grilles de fer, bataillons anti-émeutes et rideau de gaz lacrymogène à l'intérieur du "périmètre de sécurité" érigé dans la Haute ville de Québec pour protéger les hommes politiques des 35 000 opposants réunis pour l'occasion. Les estimations officielles évaluent à plus de 6500 le nombre de policiers et de militaires qui étaient sur place. Il semble que le dispositif de sécurité aurait dépassé en capacités répressives ce qui avait été observé au moment des événements anti-mondialisation qui se sont multipliés depuis la rencontre de Seattle en novembre 1999. Plus de 400 citoyens ont été arrêtés, plusieurs centaines blessés, et quelques policiers en sont ressortis amochés. Selon la Ligue des droits et libertés du Québec, l'escalade de la violence aurait été essentiellement le fruit des tactiques policières, utilisant gaz toxiques, canons à eau et balles de caoutchouc pour maintenir les manifestants loin de la barrière de protection.

Parmi les protestataires, moins d'une centaine de représentants du "Black block", équipés pour l'action, ont répondu par la confrontation directe aux tactiques anti-émeutes pour disperser la foule loin du périmètre, en renvoyant les bombes lacrymogènes d'où elles provenaient, lançant des pierres ou des canettes de bière sous les applaudissements de la foule certes moins téméraire, mais non moins enthousiasmée par ces troupes d'élite d'occasion. Un peu plus loin, dans la Basse ville, Québec était assiégée par des milliers de jeunes et moins jeunes Canadiens, Américains, Européens et Latino-américains, en tenue de combat ou de carnaval, venus participer aux conférences et aux événements organisés dans les différents CEGEPS de Québec et à l'Université Laval, et faire la fête pendant la fin de semaine. Sans doute le produit d'une erreur stratégique, puisque l'existence de groupes radicaux facilite la cause des regroupements civils prêts à dialoguer quant au projet de ZLÉA et rend nécessaire leur prise en compte comme "représentants modérés", les représentants du Sommet des peuples se sont publiquement dissociés des manifestations violentes de Québec. Celles-ci ont impliqué différents groupes anti-mondialisation, dont les anarchistes, évidemment sans organisation formelle, la CLAC montréalaise (Convergence des luttes anti-capitalistes) et la CASA québécoise (Comité d'accueil du Sommet des Amériques), des groupes européens comme ATTAC (Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens) et de nombreux civils nationaux et étrangers sans affiliation organisationnelle. Au-delà des zones de confrontation directe, où seuls ceux et celles qui portaient le masque à gaz n'ont pas cédé de terrain, la plupart des opposants se sont repliés vers le bas de la ville pour participer à des activités moins subversives. Québec s'est transformée pendant ces deux jours en carnaval populaire venu narguer l'événement officiel, et encercler pacifiquement ce qui, du point de vue des civils, était devenu leur "périmètre d'insécurité".

A l'abri de hautes clôtures et malgré le climat environnant et le traitement inacceptable réservé aux opposants, les représentants politiques de l'hémisphère ont néanmoins pu mener l'agenda à terme et débattre pendant deux jours de la future ZLÉA. Le texte de la Déclaration de Québec, ainsi que le Plan d'action adopté à l'issue de la rencontre, sont maintenant disponibles via le Système d'information sur le

commerce extérieur (SICE) de l'Organisation des États américains (OÉA) (<http://www.sice.org/ftaa/quebec>). À l'instar du Canada, qui s'est fait l'avocat de la mise en circulation des documents officiels de la ZLÉA, espérant entre autres par cette mesure arriver à démobiliser l'opposition prévue dans le cadre du Sommet, les dirigeants politiques de l'hémisphère ont accepté de rendre public le texte préliminaire de l'accord, mais aucune date n'a pour le moment été précisée. Devant la quantité de thèmes en présence, qui vont des investissements aux urgences humanitaires, en passant par l'équité des genres et la coopération en matière de migration des travailleurs, mentionnons seulement les points d'importance qui se dégagent de ces documents. Les dirigeants s'engagent notamment à conclure les négociations associées à la ZLÉA en janvier 2005 et de voir à sa mise en œuvre au plus tard dans les onze mois suivants. Le rôle central de l'OÉA est souligné tout au long du document. Ils y invitent également les chefs d'entreprise à souscrire à un code de "responsabilité sociale d'entreprise" en coopération avec l'OÉA et la Banque interaméricaine de développement (BID), lesquelles convoqueront une réunion à ce sujet d'ici 2002. D'autre part, et en réponse aux exigences présentées à l'issue du Sommet des peuples, les dirigeants s'engagent à consolider la démocratie dans l'hémisphère via la supervision de l'OÉA et de la BID (un thème longuement négocié par le Canada), promouvoir auprès de chaque membre la ratification des instruments légaux internationaux et interaméricains pour la défense des droits humains dans l'hémisphère (qui n'ont toutefois pas été ratifiés par le Canada et les États-Unis), et à appuyer les organisations civiles dans l'hémisphère afin de promouvoir l'imputabilité et la transparence gouvernementale (la réponse policière à Québec servira-t-elle de cadre de référence?).

Fait à noter, le Plan d'action est explicite sur la question des ressources accordées qu'en ce qui concerne la clause démocratique et le thème de la consolidation de la société civile, laissant la défense des droits humains dans l'ombre, si ce n'est la nécessité de souscrire aux normes existantes. Enfin, le Plan d'action ne mentionne pas quel sera le sort accordé à la clause investissement en vigueur dans l'ALÉNA dans le cadre de la future ZLÉA. En lisant entre les lignes d'un document daté de la fin novembre 2000 provenant du groupe de négociation sur l'investissement ([http://www.wto.watch.org/library/admin/up...eport\\_on\\_Investment\\_Draft\\_Investment.htm](http://www.wto.watch.org/library/admin/up...eport_on_Investment_Draft_Investment.htm)), on soupçonne toutefois que la ZLÉA accorderait aux investisseurs étrangers les mêmes droits que les investisseurs locaux, et reprendrait dans l'ensemble les principes du Chapitre 11 de l'ALÉNA, permettant entre autres aux entreprises de poursuivre légalement les gouvernements. Dans l'ensemble, et malgré l'absence ou le caractère imprécis de nombreux points litigieux, il semblerait toutefois que le Plan d'Action adopté à Québec ait tenu compte de la majorité des préoccupations exprimées par les opposants. Reste à savoir si le texte des négociations reflétera le ton de bonne conscience citoyenne d'un Plan d'Action que l'on sent rédigé à la lumière d'un vaste climat d'opposition sociale. Le Sommet des peuples et les mobilisations civiles à Québec semblent avoir touché cible, au moins dans le domaine des bonnes intentions des chefs d'État et de gouvernement des Amériques.

- **ALÉNA**

Au Mexique, la *loi sur la culture et les droits indiens*, issue des Accords de San Andrés, conclue en 1996 par le gouvernement Zedillo et l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN), a été ratifiée par le Congrès à la fin d'avril, mais, on s'y attendait, dans une version modifiée substantiellement. La loi réaffirme en effet la primauté des pouvoirs régionaux sur les autorités locales, accordant aux premiers le droit de décider de la latitude de l'autonomie culturelle, politique et économique reconnue aux communautés et municipalités indiennes (voir <http://www.jornada.unam.mx> pour suivre les développements de l'affaire depuis le 28 avril). Au dernier moment, l'EZLN a rejeté la "farce législative", rompu les négociations avec le gouvernement fédéral et convoqué la société civile nationale et internationale à se mobiliser dans les prochains jours. Le Congrès national indien (CNI), l'Assemblée nationale indienne plurielle pour l'autonomie (ANIPA) et la Commission pour la concordance et la pacification (COCOPA) ont tous rejeté la loi votée par le Congrès. Des marches et des manifestations civiles dans les zones rurales et les zones urbaines du Chiapas les plus touchées par le conflit, comme dans le reste du pays, sont à prévoir.

Peu avant le début du Sommet des Amériques, le Canada a avancé sur plusieurs fronts en matière de négociations avec ses partenaires de l'hémisphère. Premièrement, il a signé un Accord de libre-échange avec le Costa Rica, une entente qui servira de référence en matière de relations commerciales avec les économies de petite taille, puisque le Canada permet à son partenaire de réduire ses barrières tarifaires sur une plus longue période, tandis que les produits costaricains bénéficieront de réductions tarifaires immédiates pour accéder au marché canadien. Le Canada a également annoncé le début de nouvelles rondes de négociation avec les 14 pays du Caricom et les pays d'Amérique centrale, et ce en marge de l'agenda hémisphérique de la ZLÉA. Il a par ailleurs annoncé l'augmentation de son budget d'aide extérieure à la démocratisation des Amériques, portant de 65 à 191 millions les fonds consentis à une série de projets fédéraux destinés au développement économique et social dans l'hémisphère. Une telle initiative vise notamment à contredire les détracteurs du projet d'intégration hémisphérique en démontrant la volonté canadienne de lier le développement social et démocratique au projet commercial. Enfin, le Premier ministre du Canada et le Président du Mexique se sont rencontrés à Ottawa en vue de signer un nouvel accord de coopération en matière de développement économique, social et culturel entre les deux pays. À l'issue de la rencontre, le programme concernant les travailleurs migrants, permettant l'emploi saisonnier de travailleurs agricoles mexicains au Canada, a été renouvelé.

Au moment où son agenda hémisphérique prend un bon rythme de croisière, les relations bilatérales canado-américaines font plus ou moins du surplace. Des deux disputes commerciales qui l'opposent à l'industrie américaine, seul le litige sur les pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard a été partiellement résolu depuis la mi-avril. La dispute associée au bois d'œuvre se poursuit quant à elle, les producteurs américains ayant demandé à leurs autorités aux premiers jours d'avril qu'un droit de douane de 76 % soit imposé aux importations de bois canadien, le Canada ayant refusé de limiter ses exportations. Selon Pierre Pettigrew, Ministre du commerce international, le Canada dispose d'au moins 90 jours de négociations spéciales, soit jusqu'à la fin juin,

avant que Washington puisse réagir en imposant des sanctions. Le gouvernement a rejeté la suggestion des producteurs canadiens qui voulaient lier la question de l'accès à l'énergie canadienne à la résolution préliminaire du différend sur le bois d'œuvre. Il s'est également opposé à prendre des mesures de restrictions volontaires en réponse à la demande états-unienne. Le Canada exporte près de 75 % de sa production forestière vers les États-Unis, pour un total de 10 milliards de \$ Can, ce qui représente plus d'un tiers des importations américaines de bois. Le litige concerne principalement les faibles droits de coupe perçus sur les lots publics, les producteurs des États-Unis accusant le Canada de subsides déloyaux.

Au début du mois d'avril, l'administration Fox a soumis au Congrès mexicain une proposition de réforme fiscale élargissant l'assiette de taxation directe et indirecte, ce qui correspondrait à près de 14 milliards de \$ É.U. annuels, afin de renflouer les caisses de l'État et de canaliser ces revenus vers des politiques sociales et économiques visant notamment l'éducation, la santé et la micro entreprise. La réforme agit sur deux plans; d'une part elle étend les taxes perçues sur les biens de consommation (15 %) aux médicaments et aliments et elle simplifie les règles d'imposition relatives aux individus et aux entreprises et en diminuerait les taux (de 35 à 32 % et de 40 à 32 % respectivement) afin de contrer l'évasion fiscale. D'autre part, cette réforme vise à consolider le système financier du pays en stimulant l'augmentation du crédit et des liquidités disponibles sur le marché, superviser l'épargne des particuliers et des entrepreneurs et faciliter la création de fonds de pension, renforcer la stabilité du système bancaire et apporter de nouvelles garanties aux investisseurs. Elle vise notamment à mieux protéger les intérêts des actionnaires minoritaires — une mesure importante puisque la Constitution mexicaine limite la participation étrangère à 49 % des actifs de toute compagnie nationale — en exigeant notamment la mise sur pied de conseils d'administration indépendants et une plus grande transparence quant aux informations relatives à l'activité des firmes. La nouvelle source de taxation directe des consommateurs soulève tout un tollé au Mexique depuis l'élection du gouvernement Fox, notamment parce que la taxation des médicaments et des aliments affecterait surtout les plus nécessiteux. Prenant d'une main pour redistribuer de l'autre, Fox promet la canalisation de ces revenus fiscaux additionnels vers des programmes de combat à la pauvreté. La procédure reste néanmoins douteuse, puisque ce sont en partie les moins privilégiés qui financeront directement ces transferts qu'on leur destine.

- **MERCOSUR : ARGENTINE**

Le premier avril 2001, l'Argentine célébrait les dix ans de la convertibilité du peso au dollar des É.U, un système qui établissait une parité fixe entre les deux monnaies. Mais l'ambiance n'est toutefois guère à la fête. Si depuis 1991 l'inflation a pu être maîtrisée et les investissements étrangers sont de retour, le produit intérieur brut stagne depuis 1998 tandis que le chômage a doublé, les salaires réels se sont contractés et les inégalités économiques se sont creusées. Aujourd'hui, à cause d'une dévaluation possible de la devise argentine, les observateurs s'attendent à un dérapage imminent. Mais Domingo Cavallo, celui qui avait construit le Plan de convertibilité de



1991 sous Carlos Menem, semble avoir les moyens de remettre de l'ordre dans l'économie argentine.

Le nouveau Ministre de l'économie a en effet imposé au début avril une série de mesures visant à protéger l'industrie argentine, en dérouté depuis la dévaluation brésilienne de janvier 1999, grâce auxquelles près de sept secteurs sensibles — dont les pièces automobiles, les machineries et équipements, l'électronique, la chaussure, le vêtement, le textile et le papier —, bénéficieront de réductions fiscales importantes, de meilleures conditions de financement, de l'imposition d'un tarif extérieur de 35 % (bien au-delà des 17 % du tarif extérieur commun du Mercosur), et de l'instauration de quotas bilatéraux avec les producteurs brésiliens. Les biens d'équipement et certains produits électroniques, dont les téléphones cellulaires et les produits de l'informatique, sont maintenant admis sans droits de douanes sur le marché argentin. Les nouveaux tarifs protégeant ces secteurs sensibles seront appliqués en autant que les industries concernées s'engagent à augmenter la production et à créer de l'emploi. Il est en effet estimé que ces industries "naissantes" sont celles qui ont été les plus touchées par la dévaluation brésilienne, et qu'elles n'emploient actuellement que 40 % de leur capacité productive.

Face à l'état de stagnation que connaît l'économie argentine depuis près de trois ans et suite aux mesures d'urgence prises par Cavallo, le Conseil du Mercosur a validé au début de la seconde semaine d'avril les initiatives tarifaires du gouvernement De la Rúa, leur attribuant un "caractère exceptionnel et temporaire" jusqu'au 31 décembre 2002. Le Fond monétaire international a abondé dans le même sens, et malgré le déficit fiscal non autorisé de 1000 millions de \$ des É.U. enregistré par les comptes publics argentins au premier trimestre de l'an, il a indiqué sa confiance quant à la reprise de la croissance économique au pays. Par ailleurs, devant la perspective d'une dévaluation possible du peso argentin et de la débâcle qu'elle entraînerait sur les marchés financiers, Cavallo a aussi annoncé peu avant la mi-avril, à l'issue d'une visite à Paris, son intention de faciliter l'utilisation de l'euro dans le marché bancaire argentin et de remplacer la convertibilité peso/dollar par un panier de monnaie composé du dollar de É.U. et de l'Euro. L'Europe étant le principal partenaire commercial de l'Argentine, une telle mesure pourrait diminuer le déficit commercial produit par la surévaluation du peso argentin.

D'un autre côté, le Mercosur traverse une nouvelle crise interne depuis que Cavallo a annoncé qu'il serait favorable à ce que le Marché commun se transforme en zone de libre-échange, ce qui accorderait à chaque membre plus de flexibilité pour la mise en œuvre de tarifs extérieurs. Le Brésil a également réagi aux déclarations du Ministre argentin, ce dernier ayant fait savoir qu'il ne voyait personnellement pas d'inconvénient à négocier directement avec les États-Unis et l'Union européenne des accords bilatéraux en marge de l'agenda du Marché commun. On se rappellera que le Chili s'était attiré les foudres du Brésil à l'automne dernier lorsqu'il avait décidé de suspendre sa demande d'adhésion au Mercosur pour initier des négociations bilatérales avec les États-Unis.



## • BRÈVES HÉMISPHERIQUES

- Les chefs d'État du Groupe des Trois (Colombie, Mexique et Venezuela) ont tenu une réunion pendant la première semaine d'avril. Ils y ont réaffirmé leur engagement de créer une zone de libre-échange trinationale d'ici 2005, tout en présentant un discours commun sur le projet de ZLÉA qui entrerait en vigueur simultanément. Les trois présidents ont également annoncé la création d'un fonds de 100 millions de \$. É.U. destiné à la lutte contre la pauvreté.
- Les Péruviens ont été appelés aux urnes pour la troisième fois en un an durant la seconde semaine d'avril. Le parti *Peru Posible* d'Alejandro Toledo a remporté le premier tour, avec 36,4% des votes, suivi de l'Alliance populaire révolutionnaire américaine (APRA) de l'ex-président Alan Garcia et du parti Unité nationale de Lourdes Flores Nano, lesquels ont respectivement obtenu 25,8 et 23,7 % des voix. Le second tour sera sans doute convoqué entre mai et juin prochain. Les sièges au Congrès seront attribués proportionnellement aux résultats obtenus par chaque parti lors de ce second tour.
- Depuis le début avril, le Canada a passé le relais à l'Équateur dont c'est maintenant le tour d'assumer la présidence du processus d'intégration des Amériques. Cette présidence d'honneur n'avantage pas le pays en termes économiques, le FMI ayant décidé au même moment d'annuler la réunion à l'issue de laquelle un accord Stand-By sur plus de 304 millions de \$ É.U. aurait été signé, l'Équateur ne parvenant pas à maintenir son déficit fiscal dans la fourchette des 1,5 % du PNB définie par le Fonds.
- Une coalition d'agriculteurs de la Californie et de l'Arizona a présenté au début d'avril une accusation de dumping contre les producteurs de raisins chiliens et mexicains. Les autorités commerciales états-uniennes ont une année pour procéder à l'application de sanctions qui affecteraient plus de 60 % des exportations chiliennes de raisin. Pendant ce temps, les négociateurs américains estiment qu'un accord de libre-échange devrait être conclu d'ici un an avec le Chili, en autant que ce dernier accepte de réviser une liste assez fournie de subsides, de restrictions sur l'investissement étranger et de barrières tarifaires et non tarifaires qui entraveraient le commerce entre les deux pays.
- Selon le dernier rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CÉPAL), publié sous le titre *Panorama de la participation internationale de l'Amérique latine et des Caraïbes 1999-2000*, la région a enregistré une croissance de ses exportations de 20 % en valeur et de 11 % en volume en l'an 2000. Les grands exportateurs de pétrole, dont le G3, mais aussi le Chili, ont particulièrement brillé sur le palmarès des gagnants à l'exportation. Le commerce intra-régional s'est aussi amélioré dans l'hémisphère; on note une hausse de 35 % dans la Communauté andine, de 20 % dans le Mercosur et de 4 % dans le Marché commun d'Amérique centrale. La part des entreprises transnationales au commerce extérieur des pays de la région a également augmenté en importance, de 18 % en 1995 à 31% en 1999. Par contre, l'investissement direct étranger a chuté de près de

20 % entre 1999 et 2000. Le Brésil, le Mexique, l'Argentine et le Venezuela figurent encore parmi les principaux pays hôtes de l'investissement étranger dans la région.